



PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PAOT



Le plan d'action
opérationnel territorialisé

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE

CASDDB



ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



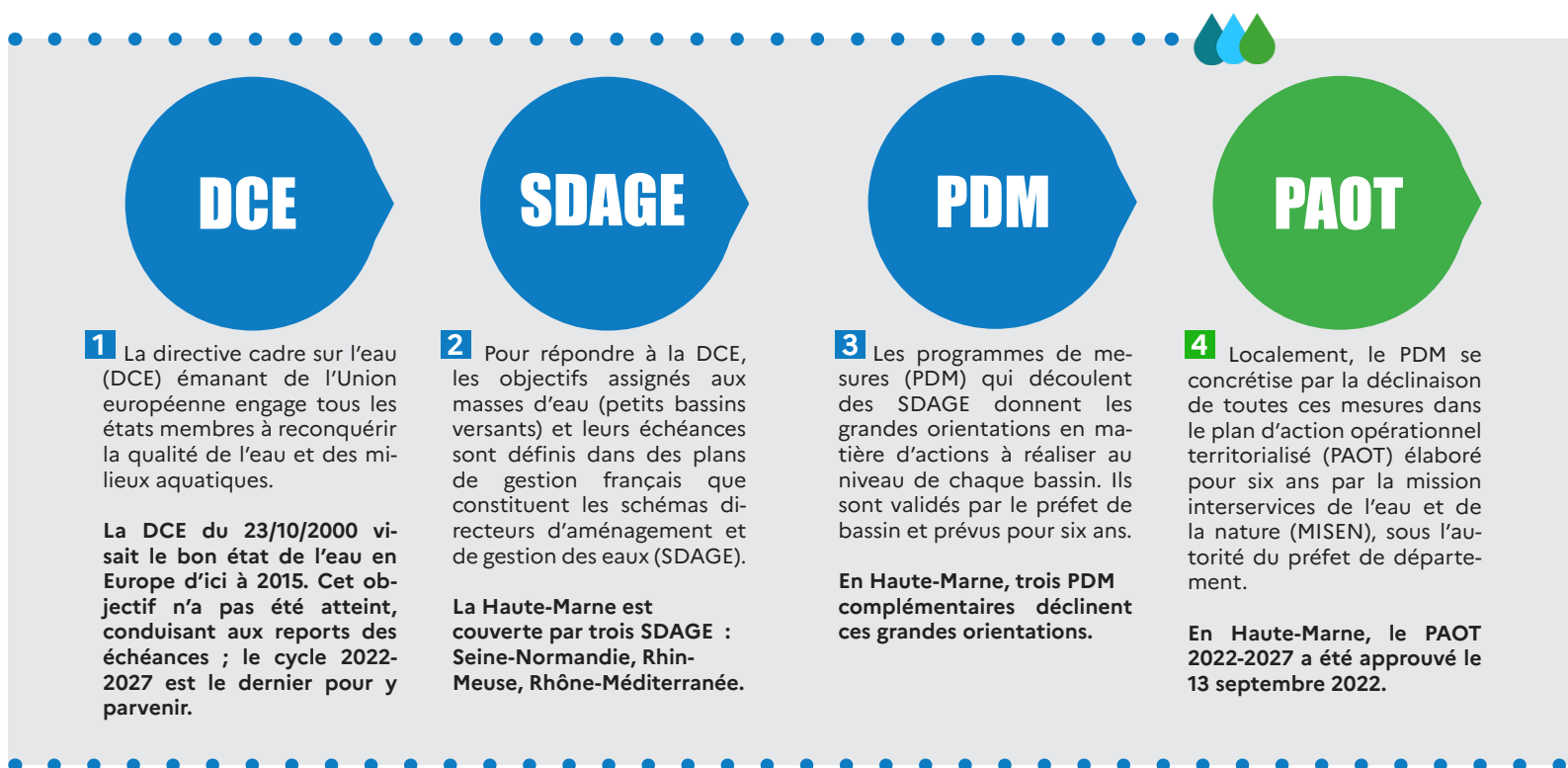
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité de l'eau par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Agglomération de Saint-Dizier : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

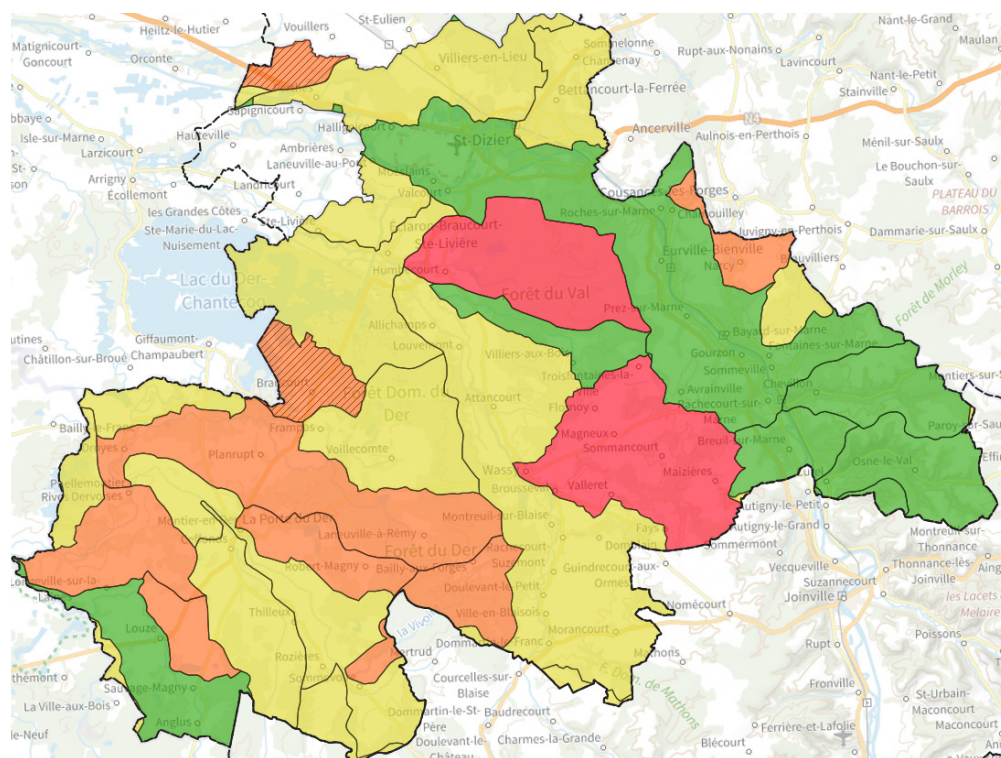
Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.





CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :



L'INFO EN +

La masse d'eau souterraine dite de l'Albien néocomien libre entre Seine et Ornain, qui couvre presque l'entièreté de la CASDDB, est en mauvais état chimique.

Etat écologique

-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais

Etat chimique (sans ubiquistes)

-  Bon
-  Mauvais

Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

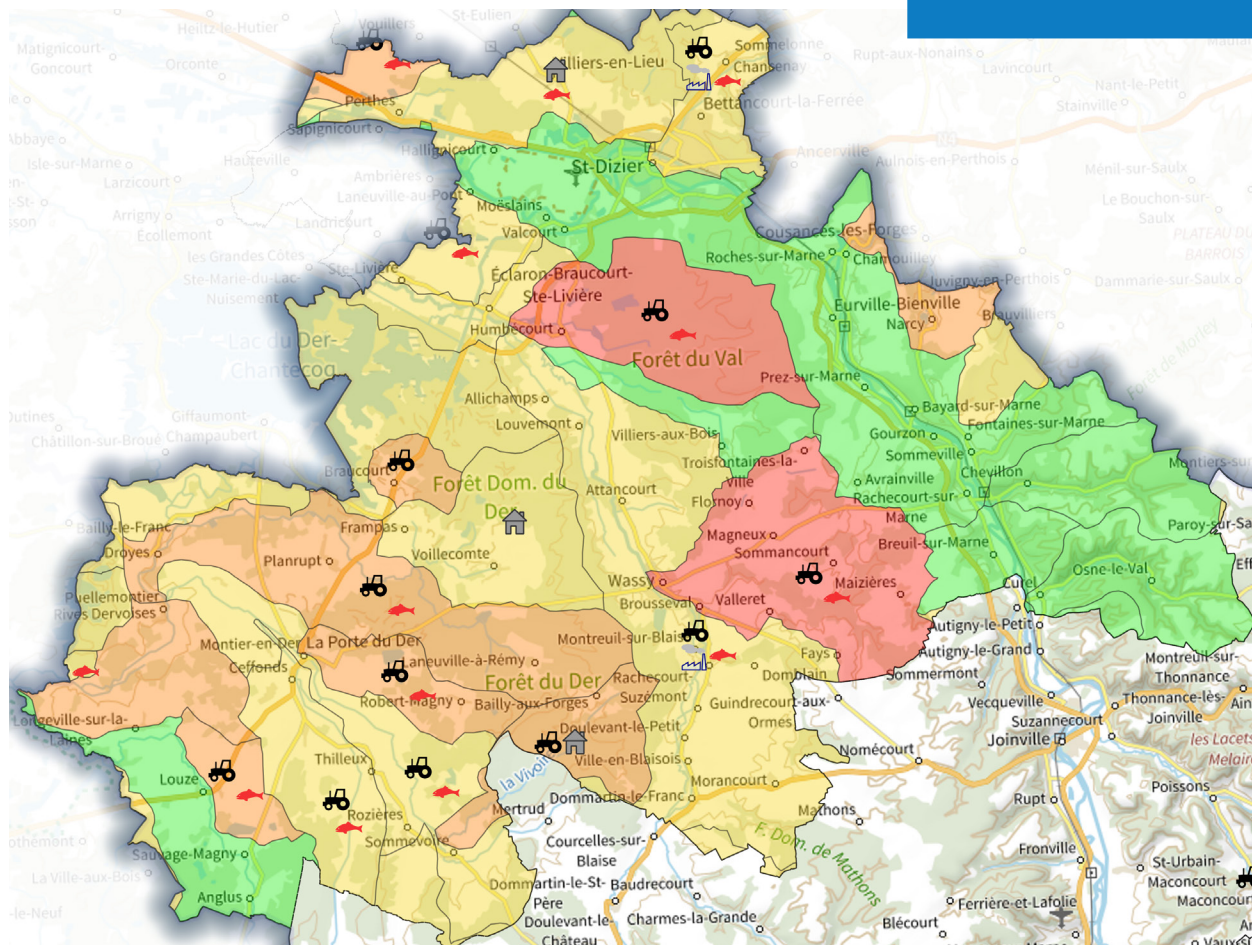
- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

Ci-dessous, la carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.

CARTE DES PRESSIONS (2019) :



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Pression agricole
- Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Pression industrielle
- Pression assainissement

ASSAINISSEMENT

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, trois leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée ;
- **l'amélioration des performances de l'assainissement non collectif**
une installation non adaptée peut être source de rejets de mauvaise qualité. Ce travail sera mené en partenariat avec les services publics d'assainissement non collectif ayant la charge du contrôle des installations.

Le volet assainissement du PAOT 2022-2027 de la CASDDB se décline :

en 3 types d'actions :

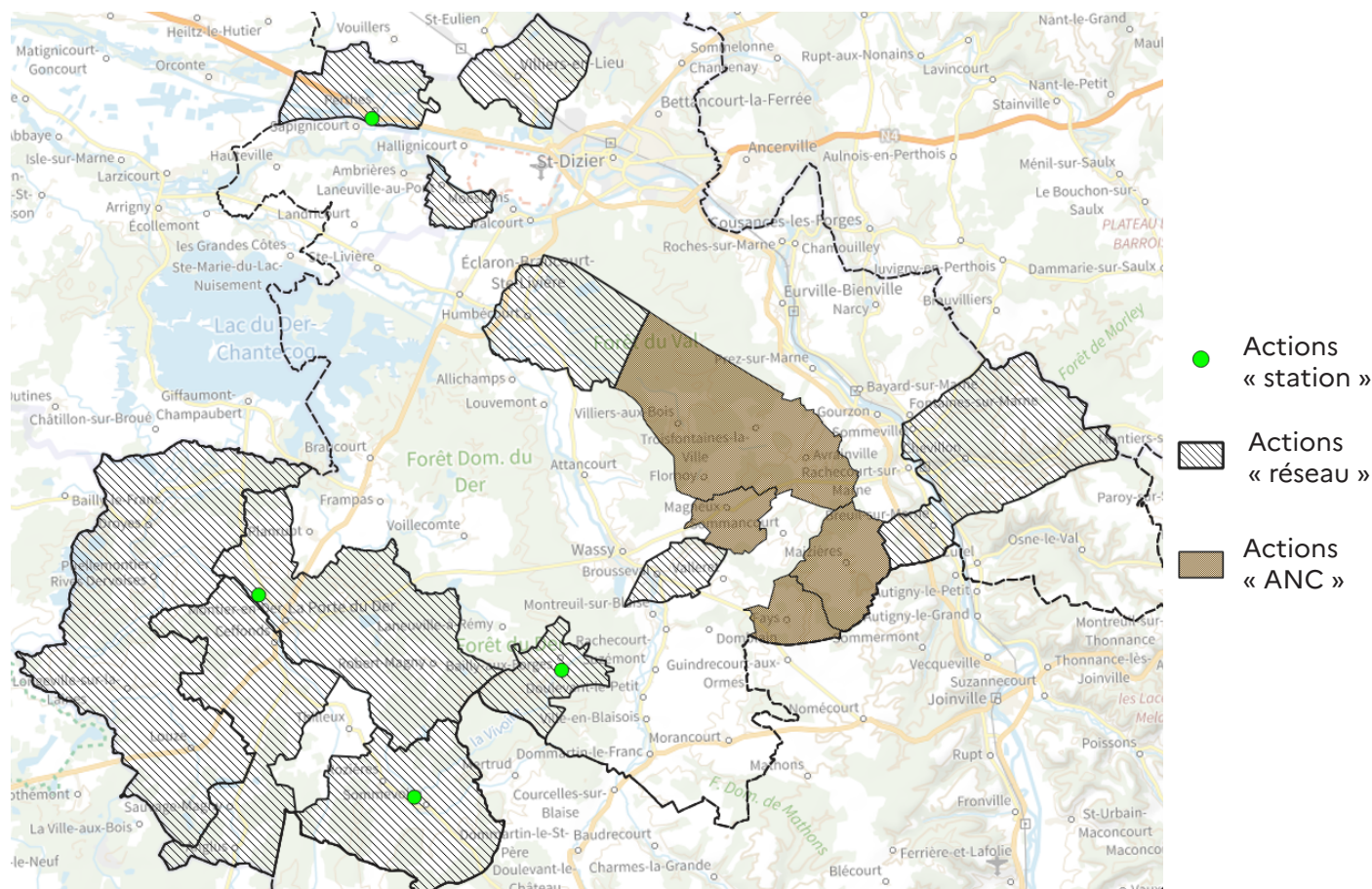
- réseau
- station
- assainissement non collectif (ANC)

et 20 actions dont :

- 12 actions *réseau*
- 4 actions *station*
- 4 actions *ANC*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Réseau	La Marne du confluent du Rognon (exclus) au confluent du ruisseau de Chevillon (inclus)	Chevillon/Breuil-sur-Marne : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Initié	CASDDB	2022
Réseau	La Marne du confluent du ruisseau de Chevillon (exclus) au confluent de la Blaise (exclus)	Laneuville-au-Pont : amélioration de la collecte	Engagé	CASDDB	2023
Réseau	Ruisseau de Prele	Humbécourt : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	CASDDB	2023
Station	La Voire (source) au confluent de la Héronne (exclus)	Montier-en-Der : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	CASDDB	2023
Réseau	La Voire (source) au confluent de la Héronne (exclus)	Montier-en-Der : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	CASDDB	2023
Réseau	Ruisseau le Ceffondet	Ceffonds : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	CASDDB	2023
Réseau	La Maronne	Brousseval : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	CASDDB	2023
Réseau	Fosse Charles Quint	Villiers-en-Lieu : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	CASDDB	2024
Réseau	Fosse Charles Quint	Perthes : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	CASDDB	2024
Station	Fosse Charles Quint	Perthes : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	CASDDB	2024
ANC	La Maronne	Fays : communes ANC impactantes PAOT 2019	A prévoir	CASDDB	2024
ANC	La Maronne	Magneux : communes ANC impactantes	A prévoir	CASDDB	2025
ANC	La Maronne	Maizières : communes ANC impactantes	A prévoir	CASDDB	2025
ANC	La Maronne	Troisfontaines-la-Ville : communes ANC impactantes PAOT 2019	A prévoir	CASDDB	2025
Réseau	La Vivoire	Bailly-aux-Forges : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	CASDDB	2025
Station	La Vivoire	Bailly-aux-Forges : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	CASDDB	2025
Réseau	Ruisseau de Chevillon	Chevillon : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Initié	CASDDB	2025
Station	La Voire (source) au confluent de la Héronne (exclus)	Sommevoire : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	CASDDB	2026
Réseau	La Voire (source) au confluent de la Héronne (exclus)	Sommevoire : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Engagé	CASDDB	2026
Réseau	La Laines (source) au confluent de la Voire (exclus)	Longeville-sur-la-Laines : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Initié	CASDDB	2026



MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/restauration des cours d'eau** reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique** permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **l'étude des impacts des plans d'eau** pour réduire leurs éventuels effets négatifs ;
- **les opérations de restauration des zones humides** le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CASDDB se décline :

en 4 types d'actions :

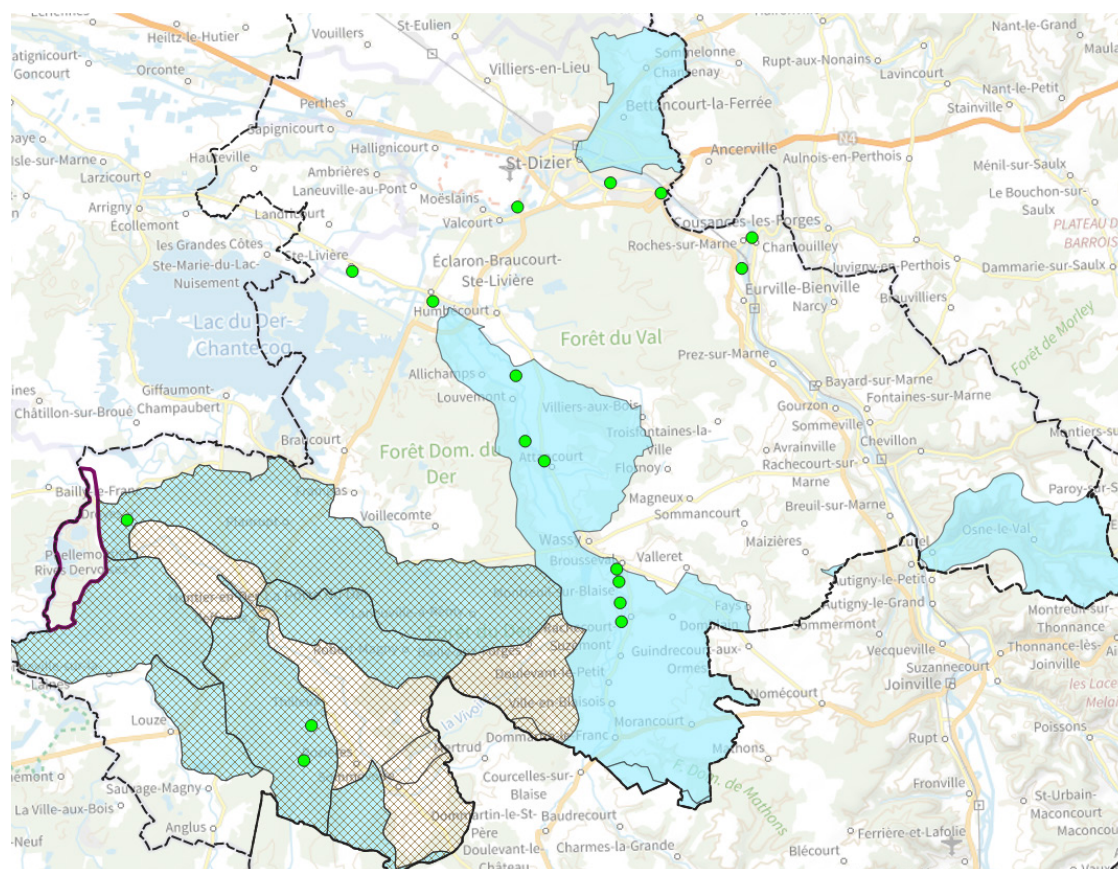
- continuité
- renaturation
- zones humides
- plan d'eau

et 36 actions dont :

- 19 actions *continuité*
- 9 actions *renaturation*
- 7 actions *zones humides*
- 1 action *plan d'eau*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « continuité »
- ▨ Actions « zones humides »
- ▭ Actions « plan d'eau »
- Actions « renaturation »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Continuité	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Brousseval : aménagement de l'ouvrage du Grand Assaut	Initié	SMBMA	2022
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau de Chevillon (exclus) au confluent de la Blaise (exclus)	Saint-Dizier : pose de grilles fines - centrale de Valcourt	A prévoir	SMBMA	2023
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau de Chevillon (exclus) au confluent de la Blaise (exclus)	Saint-Dizier : pose de grilles fines - centrale de Marnaval	A prévoir	SMBMA	2023
Continuité	La Héronne (source) au confluent de la Voire (exclus)	Aménagement du barrage de Droyes	A prévoir	SMABV	2023
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau de Chevillon (exclus) au confluent de la Blaise (exclus)	Roches-sur-Marne : aménagement barrage de Gue	A prévoir	SMBMA	2024
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau de Chevillon (exclus) au confluent de la Blaise (exclus)	Saint-Dizier : aménagement barrage de prise d'eau du Der	Initié	SMBMA/EPTB	2024
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau de Chevillon (exclus) au confluent de la Blaise (exclus)	Roches-sur-Marne : aménagement du seuil en enrochement	Initié	SMBMA	2024
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau de Chevillon (exclus) au confluent de la Blaise (exclus)	Chamouilley : aménagement barrage de prise d'eau du canal	Initié	SMBMA	2024
Continuité	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Louvemont : aménagement barrage de prise d'eau du Der sur la Blaise	Initié	SMBMA	2024
Continuité	La Blaise du confluent du ruisseau de Prêle (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Eclaron : mise en conformité passe à poissons - moulin Margot (Sainte-Livière)	Initié	SMBMA	2024
Continuité	Ruisseau le Ceffondet	Aménager l'ouvrage du radier du pont RD182	Initié	SMABV	2024
Continuité	Ruisseau le Ceffondet	Aménager l'ouvrage du seuil du bois Lassu	Initié	SMABV	2024
Continuité	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Brousseval/Wassy : aménagement barrage de prise d'eau du canal	Initié	SMBMA	2025
Continuité	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Montreuil-sur-Blaise : aménagement du moulin de Montreuil	Initié	SMBMA	2025
Continuité	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Attancourt : aménagement du seuil	Initié	SMBMA	2025
Continuité	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Louvemont/Attancourt : aménagement du barrage du chatelier	Initié	SMBMA	2025
Continuité	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Vaux-sur-Blaise : aménagement du barrage de l'usine Bouchenot	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Ruisseau La Cousance	Amélioration de la continuité écologique	Initié	SMBMA	2025
Continuité	La Blaise du confluent du ruisseau de Prele (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Eclaron : mise en conformité de la passe à poissons du moulin Marin	Initié	SMBMA	2026
Renaturation	La Héronne (source) au confluent de la Voire (exclus)	Restauration/renaturation	A prévoir	SMABV	2022
Zones humides	La Héronne (source) au confluent de la Voire (exclus)	Restauration de zones humides sur la Héronne	A prévoir	SMABV	2022
Renaturation	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Wassy : opération de renaturation relatif à l'aménagement de l'ouvrage de la GHM	A prévoir	SMBMA	2022
Renaturation	La Blaise du confluent du Blaiseron (exclus) au confluent du ruisseau de la Prele (inclus)	Grand Assaut : opération de renaturation relatif à l'aménagement de l'ouvrage	A prévoir	SMBMA	2022
Renaturation	Ruisseau l'Ornel	Chancenay : aménagement de l'ouvrage et remise de l'Ornel dans son talweg	A prévoir	SMBMA	2022
Zones humides	La Voire (source) au confluent de la Héronne	Restauration de zones humides entre Sommevoire et Puellemontier	A prévoir	SMABV	2024
Zones humides	La Voire du confluent de la Héronne (exclus) au confluent de l'Aube (exclus)	Restauration de zones humides entre Puellemontier et Longeville	A prévoir	SMABV	2024
Zones humides	Cours d'eau de la cotelie - rau des six	Louze/Ceffonds : restauration de zones humides	A prévoir	SMABV	2024
Renaturation	La Voire du confluent de la Héronne (exclus) au confluent de l'Aube (exclus)	Restauration/renaturation	A prévoir	SMABV	2025
Renaturation	Cours d'eau de la cotelie - rau des six	Restauration/renaturation	A prévoir	SMABV	2025
Zones humides	La Vivoire	Restauration de zones humides	A prévoir	SMABV	2025
Plan d'eau	Ruisseau de Chevy	Mener une opération de restauration	Initié	SMABV	2025
Renaturation	Ruisseau l'Osne	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2026
Renaturation	Ruisseau le Haut-Manson	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMABV	2026
Renaturation	Ruisseau de Martin-Champ	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMABV	2026
Zones humides	Ruisseau le Haut-Manson	Restauration de zones humides	A prévoir	SMABV	2026
Zones humides	Ruisseau de Martin-Champ	Restauration de zones humides	A prévoir	SMABV	2026

SMBMA : syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents
SMABV : syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voire
EPTB : établissement public territorial de bassin

AGRICULTURE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phyto** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages ;
- **la limitation du recours aux fertilisants** la réduction de la pollution aux nitrates est nécessaire pour garantir la qualité des cours d'eau ;
- **la lutte contre l'érosion** il s'agit de mettre en place des plans d'actions sur des masses d'eau où les risques sont importants.

Le volet *agriculture* du PAOT 2022-2027 de la CASDDB se décline :

en 5 types d'actions

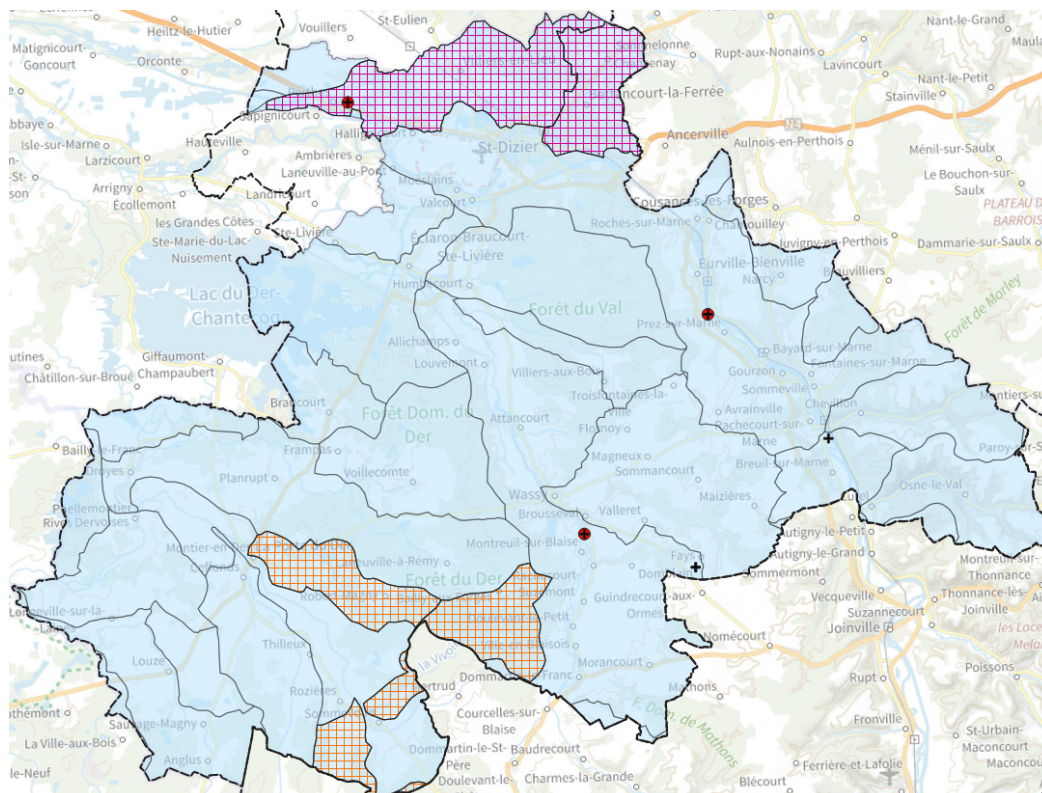
- captage
- pratiques agricoles
- captage plan d'actions
- lutte nitrates
- lutte érosion
- lutte phyto

et 14 actions dont :

- 5 actions *pratiques agricoles*
- 3 actions *plan d'actions*
- 3 actions *lutte nitrates*
- 2 actions *lutte érosion*
- 1 action *lutte phyto*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)

+ Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

- Lutte pollution nitrates
- Lutte pollution phyto
- Lutte contre l'érosion

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Lutte phyto	Toute masse d'eau du bassin Seine-Normandie	Mener une action globale écophyto	Engagé	A définir	2022
Captage plan d'actions	Calcaires tithoniens karstiques entre Seine et Orvain	Forage de Maroc Brousseval : élaborer le plan d'actions	A prévoir	CASDDB	2022
Captage plan d'actions	Calcaires tithoniens karstiques entre Seine et Orvain	Eurville-Bienville / puits de la peupleraie : élaborer le plan d'actions	A prévoir	CASDDB	2022
Captage pratiques	Calcaires tithoniens karstiques entre Seine et Orvain	Rachecourt-sur-Marne : mettre en oeuvre le programme d'actions	Engagé	CASDDB	2022
Captage pratiques	Albien-néocomien libre entre Seine et Orvain	Fays : pratiques pérennes	Engagé	CASDDB	2022
Captage plan d'actions	Alluvions du Perthois	Perthes / forage de la tuilerie : élaborer le plan d'actions	A prévoir	CASDDB	2023
Captage pratiques	Alluvions du Perthois	Perthes / forage de la tuilerie : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	CASDDB	2024
Lutte nitrates	Ruisseau Le Haut Manson	Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants	A prévoir	A définir	2024
Lutte nitrates	La Vivoire	Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants	A prévoir	A définir	2024
Lutte nitrates	Ruisseau de Martin-Champ	Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants	A prévoir	A définir	2025
Lutte érosion	Ruisseau l'Ornel	Elaborer un plan d'actions de lutte contre l'érosion	A prévoir	SMBMA	2024
Lutte érosion	Fosse Charles Quint	Elaborer un plan d'actions de lutte contre l'érosion	A prévoir	SMBMA	2024
Captage pratiques	Calcaires tithoniens karstiques entre Seine et Orvain	Forage de Maroc Brousseval : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	CASDDB	2025
Captage pratiques	Calcaires tithoniens karstiques entre Seine et Orvain	Eurville-Bienville / puits de la peupleraie : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	CASDDB	2025



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**



Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

**Direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
75 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

**Le plan d'action
opérationnel territorialisé (PAOT)
de la communauté d'agglomération
de Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB)**

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté d'agglomération.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CASDDB. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr

